

SEMAINE DU LUNDI 30 NOVEMBRE AU DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 2015

Femmes autochtones – Exhumer les racines du mal

Le devoir, 12/1/2015, A1 (#réf : 7091)

Guillaume Bourgault Côté

Longueur : Moyen; Catégorie : Autochtones

Mots-clés : Violence, Commission d'enquête, Conditions de vie

L'homme qui conseille Justin Trudeau depuis trois ans sur les dossiers autochtones est formel : le mandat de la commission d'enquête sur les femmes autochtones disparues ou assassinées devra être large, voire très large, estime l'ancien premier ministre libéral Paul Martin. « Si on veut trouver les causes et des solutions au problème dont on parle, il va nécessairement falloir que la commission ait un mandat étendu, dit M. Martin en entretien avec Le Devoir. Parce que les raisons de cette situation touchent à la pauvreté, au racisme, au sexisme, et qu'on doit savoir pourquoi il y a tant de pauvreté, de racisme ou de sexisme. Entre autres. » La nouvelle ministre des Affaires autochtones, Carolyn Bennett, doit lancer dans les « prochains jours » les travaux préliminaires qui mèneront à la mise sur pied de la commission d'enquête. (Ce qui a été fait cette semaine) Cette première phase permettra de « recueillir les perspectives des femmes et des familles, des experts et des organismes, pour détailler quelle forme doit prendre la commission et son mandat », disait Mme Bennett à Radio-Canada la semaine dernière. En écho aux propos de M. Martin, la ministre a laissé entendre que la commission ne limitera pas son étude à la seule question des femmes tuées ou disparues — dans un rapport publié en mai 2014, la Gendarmerie royale du Canada a recensé 1181 cas de ce type entre 1980 et 2012. Est-ce à dire qu'il faut refaire tout le travail réalisé dans le passé sur la question autochtone? Non, répond M. Martin. « On doit utiliser les données » de l'immense commission royale Erasmus-Dussault (dont le rapport de 4300 pages déposé en 1996 demeure « absolument pertinent », selon lui), ou encore de la récente Commission de vérité et réconciliation (sur le « génocide culturel » qu'a représenté l'épisode des pensionnats), dit-il. Mais à son avis, la nouvelle commission d'enquête devrait aussi servir à mieux documenter et comprendre l'impact de décisions passées sur la vie des autochtones d'aujourd'hui. Les traumatismes liés aux écoles résidentielles ou à la colonisation peuvent se transmettre de génération en génération, souligne M. Martin. Devenu une sorte d'éminence grise des libéraux sur les questions autochtones, Paul Martin s'implique à différents niveaux dans le dossier. Il a mis sur pied le Fonds CAPE (Capitaux pour la prospérité et l'entrepreneuriat autochtone), qui investit dans des entreprises autochtones. Il a aussi

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 30 novembre 6 décembre

lancé l'Initiative d'éducation autochtone Martin (IEAM), qu'il finance en grande partie lui-même, et il prononce régulièrement des discours sur le vaste sujet. Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/canada/456657/femmes-autochtones-exhumer-les-racines-du-mal>.

Qui profitera des modifications fiscales du gouvernement Trudeau?

L'actualité, 12/1/2015, <http://www.lactualite.com/> (#réf : 7090)

Alec Castonguay

Longueur : Long; Catégorie : Fiscalité

Mots-clés : Familles, Classe moyenne, Enfants à charge

À qui profitera l'ensemble de ces mesures, qui constitue le cœur des promesses fiscales du nouveau gouvernement? Aux moins riches? À la classe moyenne? Aux familles? Aux personnes sans enfant à charge? La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke s'est penchée sur la question. Les chercheurs Luc Godbout, Suzie St-Cerny et Antoine Genest-Grégoire viennent de produire un document de 52 pages qui scrute l'effet des promesses libérales sur différents types de familles. Au final, il s'avère que les grands gagnants des réformes à venir du gouvernement Trudeau sont les couples avec deux enfants qui ont un revenu familial entre 50 000 \$ et 75 000 \$ par année. Les perdants sont ceux qui font plus de 217 000 \$ par année... et le gouvernement du Québec! Les chercheurs estiment que Québec perdra entre 175 millions \$ et 184 millions \$ par année. Pourquoi? C'est que le gouvernement Trudeau remplacera la Prestation universelle pour garde d'enfants (PUGE) mise en place par le gouvernement Harper — le 160 \$ par mois par enfant de moins de 6 ans — par une nouvelle Allocation aux enfants. La nouvelle formule sera non imposable, alors que la précédente était imposable. Le gouvernement du Québec appliquait donc son impôt provincial sur l'argent versé par Ottawa aux familles. Ce ne sera plus possible, ce qui signifie un manque à gagner assez important. Le gouvernement Trudeau a promis que la fourchette de revenu entre 44 701 \$ et 89 401 \$ ne serait plus imposée à 22 %, mais plutôt à 20,5 %. Une baisse de 1,5 point. En clair, tous ceux qui font moins de 44 700 \$ ne bénéficieront pas d'une baisse d'impôt, alors que tous ceux qui font plus, même les plus riches, verront leur impôt fédéral diminuer un peu. Le gouvernement Trudeau a promis que la fourchette de revenu entre 44 701 \$ et 89 401 \$ ne serait plus imposée à 22 %, mais plutôt à 20,5 %. Une baisse de 1,5 point. En clair, tous ceux qui font moins de 44 700 \$ ne bénéficieront pas d'une baisse d'impôt, alors que tous ceux qui font plus, même les plus riches, verront leur impôt fédéral diminuer un peu. La nouvelle mouture sera plus généreuse pour les bas revenus, mais moins pour les familles de la classe moyenne supérieure. L'Allocation canadienne aux enfants (ACE) sera de 6 400 \$ par année, pour chaque enfant de moins de six ans, et de 5 400 \$ par année par enfant de 6 à 17 ans. Cette nouvelle allocation sera ajustée en fonction du revenu familial et du nombre d'enfants. Elle s'éliminera progressivement. Pour un couple avec deux enfants, dont les deux parents travaillent, l'ACE cesse d'exister à 167 000 \$ de revenu familial.

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 30 novembre 6 décembre

Lien : <http://www.lactualite.com/actualites/politique/qui-profitera-des-modifications-fiscales-du-gouvernement-trudeau/>.

La ministre rejette les demandes du réseau des garderies

Le Soleil, 12/2/2015, Cyberpresse (#réf : 7087)

Simon Boivin

Longueur : Moyen; Catégorie : Services de garde

Mots-clés : Compressions, CPE, Réinvestissement

La ministre de la Famille, Francine Charbonneau, veut bien discuter avec les garderies subventionnées, mais rejette leur demande d'une « négociation réelle » sur l'optimisation du réseau. Le ministère de la Famille a imposé au réseau des compressions de 74 millions \$ cette année et de 120 millions \$ l'an prochain. La semaine dernière, les associations ont soutenu que les coupes seront en fait de 320 millions \$ et qu'elles forceront la mise à pied de 5000 éducatrices. Le président de l'Association québécoise des centres de la petite enfance, Louis Sénécal, s'est dit ouvert à une refonte du financement des services. Il est « conscient qu'il y a un besoin de modernisation ». Mais, pour lui, toute marge financière dégagée devrait être réinvestie dans le réseau, et non pas renvoyée au gouvernement. « Tout à fait, a lancé M. Sénécal. On cherche à réinvestir les économies qui pourraient être dégagées sur tous les fronts. [...] Si on trouve des marges de manœuvre, la revendication que nous ferons, ce sera de la réinvestir pour l'enfant. » Les garderies subventionnées s'inscrivent à nouveau contre l'approche du « tiers performant » privilégiée par la ministre de la Famille, Francine Charbonneau. La méthode consiste à aligner le financement de l'ensemble du réseau sur la base du tiers des garderies dont les coûts d'exploitation sont les plus bas. Lien : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/societe/201512/02/01-4927018-la-ministre-rejette-les-demandes-du-reseau-des-garderies.php>.

« Les banques alimentaires ça ne fonctionne pas »

La Presse, 12/2/2015, Cyberpresse (#réf : 7088)

Katia Gagnon

Longueur : Moyen; Catégorie : Pauvreté

Mots-clés : Banque alimentaire, Familles, Compassion

Quand il était enfant, Paul Taylor a eu faim. Il a grandi dans une famille dont la survie dépendait des banques alimentaires. Devenu adulte, il a siégé au conseil de l'une des plus grandes banques alimentaires du Canada, celle de Toronto. Aujourd'hui, il dirige un organisme d'aide dans le Downtown East Side de Vancouver, l'un des quartiers les plus défavorisés du pays. De toutes ces expériences, il a tiré une leçon. Et elle est brutale. « Les banques alimentaires, ça ne fonctionne pas. » « Pendant qu'on se concentre sur cette œuvre charitable, on perd l'occasion de faire un débat sur les vraies raisons de la pauvreté. Les gens n'ont pas besoin de plus de nourriture. Ils ont besoin de plus de

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 30 novembre 6 décembre

revenus. Et ça, on n'en parle jamais, dit-il. Ce qu'on enseigne aux enfants, c'est que pour aider les pauvres, il faut donner une boîte de conserve de notre garde-manger. » En 30 ans, la quantité de denrées distribuées n'a cessé d'augmenter, car de nouvelles clientèles – travailleurs au salaire minimum, pigistes, étudiants – se sont mises à fréquenter ces organismes. Aujourd'hui, un client sur dix travaille. Comme Paul Taylor, de plus en plus de chercheurs fustigent les « cataplasmes » que sont devenues les banques alimentaires, qui permettent aux gouvernements de détourner le regard du vrai problème : le niveau du chèque d'aide sociale ou du salaire minimum. « On s'est concentrés sur la nourriture et on a oublié que le vrai problème, c'est la pauvreté, dit Elaine Power, qui enseigne à l'Université Queen's de Toronto. Quand on avance qu'il faudrait donner de l'argent plutôt que de la nourriture, la population réagit mal. On tombe dans les préjugés. » Les banques alimentaires, estime Elaine Power, « ont été démarrées par compassion, elles sont gérées par des gens bien intentionnés, mais maintenant, elles sont devenues un problème, un rouage bien huilé de la philanthropie des entreprises ». « Il ne faut pas oublier que les banques alimentaires sont une aubaine pour l'industrie : plutôt que de payer pour disposer de leurs produits non conformes, ils appellent les banques alimentaires, quelqu'un vient les chercher, et ça ne coûte rien, explique Paul Taylor. De plus, ils peuvent ensuite écrire dans leur bilan annuel qu'ils ont donné tant de kilos aux banques alimentaires. » Pour Mme McIntyre, l'exemple des aînés canadiens est très éclairant. Avec la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti, qui totalisent au maximum 15 000 \$ par an, on a sorti les gens âgés de la pauvreté. Résultat : le taux d'insécurité alimentaire chez les aînés canadiens est très bas. « Avec cet argent, on les a sortis de l'insécurité alimentaire. » Les différents ordres de gouvernement pourraient graduellement appliquer la même recette à des clientèles de plus en plus jeunes. Le coût total de la mesure est énorme : 30 milliards de dollars. « Mais dans ce calcul, il ne faut pas oublier que 20 % de nos coûts de santé sont dus à la pauvreté », observe Elaine Power. Lien : <http://www.lapresse.ca/actualites/201512/01/01-4926912-les-banques-alimentaires-ca-ne-fonctionne-pas.php>.

Armes à feu – Le Québec met sur pied son registre

Le Devoir, 12/4/2015, A3 (#réf : 7089)

Alexandre Robillard

Longueur : Moyen; Catégorie : Sécurité

Mots-clés : Armes à feu, Registre des armes à feu, Prévention

Le gouvernement du Québec a déposé jeudi un projet de loi pour créer un registre québécois des armes d'épaule. Le ministre intérimaire de la Sécurité publique, Pierre Moreau, a rappelé que cette initiative a été décidée à la suite de la décision du gouvernement fédéral d'abolir le fichier national. Peu après la formation d'un gouvernement majoritaire, en 2011, les conservateurs fédéraux avaient mis en œuvre leur promesse d'abolir le registre fédéral des armes d'épaule, ce qui avait suscité une levée

REVUE DE PRESSE DE LA COFAQ SUR LA FAMILLE
Semaine du 30 novembre 6 décembre

de boucliers au Québec. La mise en place du projet québécois, qui ira de l'avant, peu importe que le nouveau gouvernement fédéral réussisse à transmettre les données, nécessiterait des investissements de 17 millions, a indiqué M. Moreau. Son coût d'exploitation annuel serait de 5 millions et la gestion en serait confiée au registraire de l'État civil, a indiqué le ministre. Le Québec compte actuellement 1,6 million d'armes de chasse ou d'épaule, qui devront être immatriculées dans le nouveau fichier dans les 12 mois qui suivront l'adoption de la loi. Les inscriptions, qui se feront par Internet, seront gratuites de façon à favoriser l'inscription du plus grand nombre possible d'armes à feu sans restrictions, a indiqué le ministre. M. Moreau a cependant reconnu qu'un tel fichier ne pourra pas empêcher tous les drames de se produire puisqu'il sert d'abord à recevoir les informations à ce sujet. Selon le ministre, cet outil servira aux policiers et au personnel du secteur judiciaire lorsque des ordonnances sont nécessaires pour des personnes psychiatisées ou dans les cas de violence conjugale. « L'objectif, c'est de donner un outil additionnel pour que des gens qui présentent des situations à risque puissent être identifiés et que l'on puisse faire un lien avec la présence ou non d'armes à feu », a-t-il dit. Lien : <http://www.ledevoir.com/politique/quebec/456944/moreau-presente-un-projet-de-loi-pour-immatriculer-les-armes-a-feu-au-quebec>.

NOTE: *Tous les articles de la revue de presse sont conservés dans leur intégralité pour consultation. Le résumé de chacun des articles tente d'exprimer le contenu et la teneur des propos. La COFAQ n'endosse pas nécessairement les articles; la sélection de ceux-ci est basée sur les sujets d'intérêts pour la famille sans tenir compte de leurs valeurs.*